

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 20 avril 2026 à 20h00**

Présent(e)s :

- M. Alexandre Moraga, Président
- Mmes Chloé Berthet, Sabine Latour, Olivia Manzin, Marie Martin Wyler, Véronique Monod-Bourqui, Karen Reymond-Dorsay, conseillères municipales
- MM. Alexis Aellen, Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Alain Forestier, Gilles Martin, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Micaël Chanez, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
- MM. Grégoire Odier, Fabrice Calame, Conseillers administratifs
- Mme Nolwenn Bocquet, Secrétaire générale

Excusé-e-s : /

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2026
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Présentation des comptes 2025
6. Délibérations :
 - Délibération : D309 Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 12'000.- destiné à financer le remplacement de la fontaine située dans la zone sportive (chemin Lullin 16-18)
 - Rapport de la commission Social, culture jeunesse et sport du 30 mars 2026
 - Vote de la délibération
 - Délibération : D310 Vote d'un crédit d'engagement de CHF 422'600- destiné à financer un accord transactionnel – Auberge la Chaumière
 - Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 23 mars 2026
 - Vote de la délibération
 - Délibération : D311 crédit d'investissement de CHF 142'000.- destiné à financer les travaux de réfection et de mise en conformité des airs de jeux de l'école, du pavillon scolaire et de la garderie
 - Rapport de la commission Aménagement du territoire et bâtiments du 18 mars 2026
 - Vote de la délibération
7. Propositions individuelles et questions

M. Alexandre Moraga, ci-après « **le Président** », ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée. L'ordre du jour est approuvé.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2026

Mme Monod-Bourqui indique qu'en page 4, la date de la Course à travers le coteau de Bernex est marquée en 2026, sauf dans le titre de l'invitation, qui mentionne 2025. Mme Bocquet prend note de la remarque.

➤ **Sous réserve de cette modification, le procès-verbal de la séance du 9 mars 2026 est approuvé.**

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Suppléance

Le Président indique que la suppléance d'Alexis Aellen a été activée pour la période du 13 mai au 3 novembre 2026, conformément à l'article 7 du règlement du Conseil municipal. La demande a été examinée par le Bureau et acceptée par les membres du CM. M. Yann Tomassi remplacera M. Aellen durant cette période.

Apéritif du 24 avril au parc des Crêts

Le Président invite les bénévoles à se manifester auprès de Mme Bocquet et du Bureau pour faire part de leur participation.

3. Communications des Président-e-s de commissions

Finances, sécurité, règlement

M. Annen annonce que la commission s'est réunie le 23 mars 2026. Elle a bénéficié d'un bilan de la sécurité dans la commune à travers une présentation des APM de Veyrier. En outre, un point de situation sur les comptes 2025 a été donné.

Commission social, culture, jeunesse et sport

M. Aellen indique que la commission s'est réunie le 30 mars 2026 et a auditionné Mme Sandrine Queiroga, responsable de l'équipe TSHM Salève-Veyrier-Troinex, et M. Guy Musy, coordinateur régional, qui ont répondu aux questions de la commission à sa grande satisfaction. L'autre sujet traité sera mentionné dans un rapport en lien avec un point ultérieur de ce CM.

Durabilité, mobilité et patrimoine naturel

M. Amstad rapporte que la commission s'est réunie le 11 mars 2026. Elle a pris connaissance du bilan des subventions énergie 2025. Une augmentation significative des demandes liées aux bâtiments et à l'électroménager a été constatée, ce qui confirme le bon choix de la commune et l'encourage à continuer dans ce sens pour réduire la consommation d'énergie des habitants.

Aménagement du territoire et bâtiments

M. Moraga prend brièvement la parole en tant que président de commission pour indiquer que les délibérations de ce soir issues de cette commission illustrent que le travail du Conseil s'effectue avant tout en commission. Il n'est pas toujours visible, mais l'activité reportée ce soir démontre la quantité de travail effectué dans toutes les commissions.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Sorties début législature

M. Lavorel tient à remercier les participantes et participants pour leur présence et l'excellente ambiance qui a accompagné les deux sorties du CM. La première était à Berne, où une rencontre avec les Conseillers nationaux Mme Simone de Montmollin et M. Cyril Aellen a été organisée. La 2^e sortie était en présence des conjointes et conjoints, et s'est déroulée à Besançon, une belle découverte pour laquelle M. Lavorel remercie les employés communaux.

Chantier de la passerelle

Un travail important de préfabrication de la passerelle est effectué en atelier. Un échantillon de coupe a été présenté, et le coloris du tablier a été choisi. La pose du tablier constituera un moment spectaculaire, puisqu'il viendra en une pièce, avec des grues. À cette occasion aura lieu un petit événement de réception en juin, dont la date précise suivra, mais un dimanche en raison de la fermeture de la route de Troinex.

PDCom

M. Lavorel annonce que le PDCom a été accepté par le Conseil d'État le 25 mars dernier, un moment attendu depuis 20 ans. Le Plan directeur des chemins piétons a aussi été accepté, et les deux plans sont donc enfin actifs.

Communications de M. Fabrice Calame, Conseiller administratif :

Séance d'information pour riverains de la route de Bossey

M. Calame rapporte que la séance a été l'occasion de présenter un compte-rendu et le bilan des mesures de circulation actuellement en essai dans la zone des Marais. L'ensemble de ces informations est désormais disponible sur le site de la commune, et un comité de pilotage prend place cette semaine avec le canton et les communes concernées pour définir l'avenir des mesures.

Séance publique du projet Losange

La séance a eu lieu le 16 mars, environ 120 personnes étaient présentes lors de cette soirée, qui a leur permis de découvrir le beau projet d'aménagement et d'embellissement paysager du cœur du village : Saussac, Fondelle, Lullin. Les éléments présentés seront très prochainement aussi disponibles sur internet.

Soirée d'information publique sur le moustique tigre

Cette année, la Mairie entend mettre l'accent sur la prévention et la lutte contre ce moustique, ainsi que les maladies transmises par ce dernier. Une soirée d'information sera organisée le 26 mai 2026 à 18h30 à la salle des Fêtes pour informer la population des bons gestes à prendre au quotidien. Une conférence sera donnée par Mme Julie Manzinalli, biologiste au sein du pôle invertébrés du bassin genevois.

La conférence sera suivie d'une verrée, et un produit antilarvaire pour traiter les canalisations et les zones de nichage en général sera mis à disposition.

Communications de M. Grégoire Odier, Conseiller municipal

Troc-vente de printemps

Grâce aux nombreux bénévoles, le troc-vente a eu lieu le 13 mars. 3500 articles étaient en vente, et 958 ont trouvé preneur, pour la somme de CHF 6'400.- dont 640.- seront redistribués à DG association, le but étant de soutenir les parents de familles endeuillées par la perte d'un enfant. 60 bénévoles sont venus aider sur les deux jours de préparation et vente. 207 personnes, hors enfants, ont profité de l'ouverture du troc entre 9h00 et midi.

Arbre du mérite

Le 27 mars a eu lieu la plantation de l'arbre du mérite. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. L'arbre planté est un savonnier, qui promet des couleurs éclatantes près de la ferme Rosset. M. Peter de Cruz a reçu le mérite troinésien en 2010 avec l'équipe junior suisse de curling, pour leurs exploits sportifs, notamment l'obtention du titre de champion du monde en mars 2010. 4 jeunes et un animateur TSHM ont mis en place, servi et rangé le buffet dans le cadre des stages XP.

Prochaines manifestations

24 avril 2026	Apéritif de printemps
29 avril 2026	Repas des aînés
26 mai 2026	Soirée d'information publique sur le moustique tigre

5. Présentation des comptes 2025

M. Lavorel donne lecture d'une intervention écrite pour présenter de manière succincte les comptes 2025, qui seront détaillés lors de la séance FSR du 27 avril.

En préambule, nous vous rappelons que nous avons inclus dans notre budget 2025 l'estimation des revenus fiscaux des nouveaux habitants au Parc des Crêts, bien que ceux-ci ne soient pas encore intégrés dans les estimations du département des Finances (DF).

Nous avons ainsi, en collaboration avec le Département des finances et sous contrôle du Service de Surveillance des communes, majoré nos revenus fiscaux de CHF 2'600'000.-, nous exposant ainsi à présenter des comptes déficitaires durant une période transitoire de 2 à 3 ans.

Le budget en 2025 était de CHF 14'650'237.- aux charges, et de CHF 14'660'400 aux revenus, y compris les CHF 2'600'000.- ajoutés. Les comptes 2025 s'élèvent à CHF 14'324'095.- aux charges, et à CHF 13'819'293.- aux revenus.

Grâce à des prévisions fiscales 2025 revues à la hausse par le DF (voir ci-après) et une bonne maîtrise de nos dépenses, l'excédent de charges 2025 est nettement inférieur à nos prévisions, et la situation financière de la commune, par rapport à 2024 s'est considérablement améliorée.

Charges fiscales

En 2025 nous avons contribué à hauteur de CHF 191'088 à la péréquation financière intercommunale (2024 : CHF 455'200). Pour rappel, ce montant est calculé par le département des finances, sur la base de la capacité financière, ainsi que du nombre de places de crèche financées de la commune en 2023. Il dépend également des ressources des autres communes.

Et enfin, notre part à la compensation financière versée aux communes frontalières françaises sur les prélèvements d'impôts à la source s'élève pour 2025 à CHF 120'615 (2024 : CHF 93'616). L'augmentation de cette contribution est à mettre en corrélation avec l'augmentation des revenus de l'impôt à la source d'environ CHF 550'000 entre 2024 et 2025.

Charges de fonctionnement 2025

Grâce à un contrôle strict de nos charges, nous respectons globalement notre budget. Les dépassements dans certaines rubriques (voir annexe 17) ont été compensés par des économies sur d'autres rubriques.

Les charges de fonctionnement 2025 (sans les charges sur les immeubles locatifs) se répartissent selon leur nature comptable de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------|---------------------|
| - Subventions et dédommagements | 32% vs 34% en 2024 |
| - Charges du personnel | 21% idem qu'en 2024 |
| - Charges de biens et services | 29% vs 26% en 2024 |
| - Amortissements | 15% idem qu'en 2024 |
| - Intérêts sur emprunts PA | 3% idem qu'en 2024 |

Charges et revenus des immeubles du patrimoine financier

Le résultat sur les immeubles locatifs et autres bâtiments du patrimoine financier se présente comme suit :

- Revenus des locations : CHF 2'348'100.- au budget 2025, CHF 2'312'749.- aux comptes
- Charges des immeubles : CHF -1'314'175.- au budget, CHF -1'459'072.- aux comptes
- Résultat net : CHF 853'677.- aux comptes

Compte des investissements 2025

Les investissements bruts pour le patrimoine administratif se sont élevés à CHF 1'868'006 en 2025.

Bilan au 31 décembre 2025

Le total du bilan au 31 décembre 2025 s'élève à CHF 111'168'098.-. En comparaison avec l'exercice précédent, il a diminué de CHF 506'935.-.

6. Délibérations

Délibération D309 Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 12'000.- destiné à financer le remplacement de la fontaine située dans la zone sportive (chemin Lullin 16-18)

Mme Reymond-Dorsay donne lecture de son rapport de commission.

Lors de cette dernière commission, il a été question du projet de remplacement de la Fontaine à la zone sportive – Lullin 16-18.

Ce projet fait suite à la dernière semaine de la démocratie au cours de laquelle les jeunes de Troinex se sont prononcés sur quelques-uns de leurs souhaits à savoir, celui de remplacer la « petite fontaine » (fontaine acier Corten) actuellement située près du restaurant de la zone sportive.

De fait, il est devenu impératif que les jeunes comprennent que nous sommes à leur écoute et que nous passions à l'action.

« Elle est bien trop basse pour nous, cette fontaine ! », se sont-ils alors exclamés. Il nous en faut une autre plus haute avec un plus grand débit d'eau, afin que nous puissions y éteindre notre soif et nous rafraîchir le visage !

Une fontaine inox Ecopotable, modèle Canninox plus haute et large fut proposée par les ateliers EHRISMANN et notre choix s'est porté sur ce dernier. S'il existe des modèles plus sophistiqués, ils sont également plus coûteux.

Notre choix s'est porté sur la société BEP, proposé par notre architecte

CARNEIRO Architectes dont le devis final se monte à CHF 11'998.-.

Détails du devis :

- Installation de chantier, dépose de la fontaine existante et adaptation du raccordement EP/EU, CHF 1'625.-
- Fourniture et mise en place fontaine inox Ecopotable, raccordement et mise en service CHF 6'545.-
- Fourniture et pose grille caillebottis et remise en état du revêtement stabilisé CHF 1'920.-
- Total intermédiaire Montant HP CHF 10'090.-
- Divers et imprévus 10% CHF 1'009.-et TVA CHF 899.-
- Montant TTC CHF 11'998.-

Le vote d'un crédit de CHF 11'998.-, pour remplacer une nouvelle fontaine au même endroit que l'ancienne fut lancé et ce fut à l'unanimité qu'il fut accepté.

Débat

Mme Latour revient sur la discussion autour du type de fontaine en commission. Elle avait notamment fait valoir qu'il serait judicieux de considérer des fontaines où la petite faune et les oiseaux pourraient s'abreuver, et demande si cet aspect a été retenu dans la réflexion. **M. G. Odier** répond qu'il existe toujours l'idée d'avoir un abreuvoir pour les oiseaux, comme au parc des Crêts.

Mme Latour trouve dommage que la petite faune ne bénéficie pas de la fontaine, les points d'eau se faisant rares.

Le Président donne lecture de la délibération.

Délibération D309 Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 12'000.- destiné à financer le remplacement de la fontaine située dans la zone sportive (chemin Lullin 16-18)

- Vu le projet de la commune de remplacer la fontaine existante, en réponse à un souhait exprimé par les jeunes de Troinex lors de la semaine de la démocratie,
- vu le devis établi par l'entreprise BEP pour un montant total estimé à CHF 12'000.-

- vu le rapport de la commission Social, culture, jeunesse et sports du 30 mars 2026 ;
- vu les articles 30, alinéa 1, lettre k, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

Décide par 16 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'approuver le remplacement de la fontaine existante par une fontaine inox Ecopotable.
2. De comptabiliser la dépense prévue de CHF 12'000.- sous la rubrique 34.31
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 12'000.-.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Délibération D310 Vote d'un crédit d'engagement de CHF 422'600- destiné à financer un accord transactionnel – Auberge la Chaumière

Le Président donne lecture de l'exposé des motifs.

La Commune de Troinex est propriétaire du bâtiment de l'Auberge La Chaumière depuis 1985. Au fil des années, ce bien a fait l'objet de différents travaux d'entretien, d'agrandissement et de remise en état, ces derniers représentant un investissement global conséquent.

Toutefois, ce bâtiment ancien (antérieur à 1900) présente aujourd'hui des défauts structurels et techniques importants, notamment en matière d'isolation, de toiture, de ventilation et de conformité aux normes sanitaires. Ces défauts nécessitent de lourds travaux de mise à niveau. Plusieurs variantes ont été étudiées, qui ont démontré que les investissements nécessaires pourraient atteindre plusieurs millions de francs même en mettant en œuvre la variante la plus légère, les travaux auraient nécessité la fermeture du restaurant pendant plusieurs mois mettant en péril son existence.

Dans ce contexte, le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 19 juin 2024, de ne pas renouveler le bail de l'exploitant et d'envisager une réaffectation du bâtiment. Cette orientation s'inscrit dans une volonté de maîtrise des finances communales et de réflexion globale sur l'avenir de ce patrimoine bâti.

En application de cette décision, la Commune a procédé à la résiliation du contrat de fermage en date du 23 avril 2025, résiliation qui a été contestée par le locataire.

Des négociations ont été engagées avec l'appui du conseil juridique de la Commune. Celles-ci ont permis d'aboutir à un accord transactionnel, équilibré et sécurisant pour les deux parties.

Cet accord prévoit notamment :

- *L'acceptation du congé par le locataire,*
- *L'octroi d'une prolongation unique du bail jusqu'au 31 août 2030, avec possibilité de restitution anticipée,*
- *Le versement d'une indemnité de sortie totale de CHF 422'600.- HT, échelonnée dans le temps,*
- *L'abandon par la Commune d'une créance de CHF 77'400.-,*

- Des modalités simplifiées de restitution des locaux.

Cette solution permet :

- De mettre fin au litige dans des conditions juridiquement sécurisées,
- De maîtriser les coûts futurs, en évitant des investissements lourds estimés à plusieurs millions de francs en cas de prolongation du modèle actuel,
- De préserver la capacité de la Commune à définir une nouvelle affectation du bâtiment à moyen terme.

Au regard de ces éléments, le Conseil administratif considère que l'accord négocié constitue la solution la plus pragmatique et financièrement soutenable pour la Commune.

Les éléments du dossier ont été présentés et expliqués de manière détaillée lors de la séance de la Commission des finances du 23 mars 2026, à l'issue de laquelle celle-ci a émis un préavis favorable adopté à la majorité.

La délibération D310 a pour but de confirmer la volonté des Autorités communales de soutenir cette proposition.

M. Berthet donne lecture de son rapport de commission, bien qu'il nuance qu'il correspond largement à l'exposé des motifs qui vient d'être lu.

La Commune de Troinex mène depuis plusieurs années une réflexion sur l'avenir du restaurant de la Chaumière. Le bâtiment construit avant 1900 et rénové il y a environ 25 ans, présente aujourd'hui des installations techniques obsolètes. Des défauts importants ont été identifiés (isolation, toiture, ventilation, cuisine, humidité), nécessitant des investissements conséquents.

Au regard des importants travaux nécessaires pour sa remise aux normes, les variantes de rénovation de la Chaumière suivantes ont été étudiées le 15 juin 2022, lors de la séance de la commission Développement Durable et Infrastructures.

- La variante « mini » : mise aux normes minimale – CHF 2 millions
- La variante « moyenne » : amélioration fonctionnelle – CHF 4 millions
- La variante « moyenne plus » : amélioration fonctionnelle et énergétique – CHF 5 millions
- Et la variante « maxi » : rénovation complète – CHF 6 millions

Après analyse, la commission a refusé ces 4 variantes et a décidé de ne pas entrer en matière sur une rénovation du bâtiment.

Le 19 juin 2024, lors d'une séance des commissions réunies, les membres du Conseil municipal ont confirmé cette orientation en acceptant :

- Le non-renouvellement du bail
- La réaffectation future du bâtiment

Le bail liant la Commune à M. Labrosse a été résilié le 23 avril 2025. Cette décision a été contestée par M. Labrosse le 8 mai 2025, entraînant une phase de négociation qui a abouti à un accord de conciliation en février 2026.

L'accord conclu entre la Mairie et M. Labrosse prévoit :

- L'acceptation du congé au 31 août 2026
- Une prolongation unique du bail jusqu'au 31 août 2030
- Une possibilité de départ anticipé avec préavis d'un mois

- Le versement d'une indemnité totale de CHF 422'600.–, versée de manière échelonnée comme suit :
- CHF 211'300.– à la signature
- CHF 105'650.– au 31 mai 2027 (ou restitution anticipée des locaux)
- CHF 52'825.– au 31 mai 2028 (ou restitution anticipée des locaux)
- CHF 52'825.– au 31 mai 2030 (ou restitution anticipée des locaux)
- L'abandon de la créance de CHF 77'400.– que la commune détient à l'encontre de M. LABROSSE et qu'elle a postposé jusqu'à ce jour.

Soit un engagement global de **CHF 500'000.–**.

L'accord garantit également la poursuite du paiement des loyers jusqu'au départ effectif.

Conclusion

La commission prend acte de l'accord négocié, qui permet de sécuriser juridiquement la sortie du locataire tout en maîtrisant les coûts pour la Commune. Il offre une solution équilibrée qui tient compte de l'investissement de l'exploitant et évite une prolongation incertaine et coûteuse de la situation actuelle.

Cet accord constitue une étape essentielle en vue de la future réaffectation du bâtiment, dont les études seront engagées dès 2027.

Par 9 voix pour et 1 abstention [Liste commune], la proposition d'accord présentée avec une indemnité de CHF 500'000.- et une prolongation unique du bail jusqu'au 31 août 2030 est acceptée par la commission.

Mme Latour indique que la commission des finances a longtemps débattu du sujet, tous les éléments ont été bien expliqués et le fait est que l'accord a été très bien négocié. La somme peut paraître élevée à première vue, mais elle favorise la commune au final et **Mme Latour** remercie l'exécutif pour son travail. **M. Lavorel** rappelle que ce travail a été mené sur deux législatures. **M. A. Odier** confirme que la décision n'a pas été facile à prendre, mais tout le monde est arrivé à la conclusion qu'il n'était pas possible d'investir 6 millions pour la rénovation, et les autres pistes étaient encore plus risquées. Poussés par la raison, le choix s'est imposé.

M. Lavorel ajoute que la Chaumière coûte entre CHF 50'000.- et CHF 70'000.- en entretien annuel, ce qui a aussi influencé la décision. **M. Ronchietto** précise que les variantes de rénovation présentées ne tenaient pas en compte la perte de chiffre d'affaires du restaurant en cas de cessation temporaire de son activité, qui aurait rendu la facture encore plus salée.

Délibération D310- vote d'un crédit d'engagement de CHF 422'600.- destiné à financer un accord transactionnel – Auberge la Chaumière

- vu l'exposé des motifs ci-dessus,
- vu l'état du bâtiment nécessitant d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes,
- vu la décision du Conseil municipal du 19 juin 2024 de ne pas renouveler le bail et d'envisager une réaffectation du bâtiment,
- vu la résiliation du contrat de fermage notifiée en date du 23 avril 2025,
- vu la contestation de cette résiliation par le locataire,
- vu l'accord transactionnel négocié entre les parties,

- vu le rapport de la commission des Finances, sécurité et des règlements du 23 mars 2026, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

Le Conseil municipal

Décide par 15 voix pour et 1 abstention,

1. D'approuver le financement d'un accord transactionnel conclu avec Monsieur Serge Labrosse, exploitant de l'Auberge La Chaumière.
2. D'ouvrir à cet effet un crédit d'engagement de CHF 422'600.- destiné à financer cette indemnité.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Troinex, dans le patrimoine administratif.
4. D'autoriser le Conseil administratif à procéder à la signature de l'accord transactionnel et à exécuter les paiements conformément aux modalités prévues.
5. D'autoriser l'abandon de la créance communale d'un montant de CHF 77'400.-, sachant que cette créance est provisionnée à 100% dans nos comptes.
6. De comptabiliser la dépense prévue de CHF 422'600.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Troinex, dans le patrimoine administratif.
7. D'amortir la dépense nette totale, au moyen de 5 annuités, dès l'entrée en vigueur de l'accord prévu en 2026.
8. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 84'520.- destiné à couvrir la charge d'amortissement et de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2026, sous la rubrique 79.33.
9. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Délibération : D311 crédit d'investissement de CHF 142'000.- destiné à financer les travaux de réfection et de mise en conformité des aires de jeux de l'école, du pavillon scolaire et de la garderie

Mme Manzin donne lecture de son rapport de commission.

Lors de sa séance du 18 mars 2026, la commission ATB s'est réunie afin de voter un crédit destiné à la réfection et à la mise en conformité de 3 aires de jeux de la commune, celle de l'école, celle qui est devant le pavillon scolaire et celle de la garderie.

Selon la société mandatée pour contrôler nos places de jeux, les travaux à effectuer sont les suivants :

École

- *Remplacement de la tour toboggan*
- *Réparation de la structure à grimper et de la balançoire*
- *Réfection du sol souple*

Pavillon scolaire

- Remplacement de l'arbre à grimper
- Mise aux normes du carrousel
- Réfection du sol souple

Garderie

- Intersion du jeu à ressort avec le jeu d'équilibre
- Déplacement du « hérisson » dans la surface engazonnée
- Reprise ponctuelle du sol souple

Trois offres ont été demandées et c'est l'offre de l'entreprise REALSPORT, qui est la moins cher car une partie de ses entrepôts se situe sur la commune, qui a été retenue. Le crédit proposé est de CHF 67'000.- pour l'école, de CHF 68'000.- pour le pavillon scolaire et de CHF 7'000.- pour la garderie, pour un montant total de CHF 142'000.-

Les commissaires ont posé des questions sur les types de normes à respecter ainsi que sur la provenance des jeux. Au vu de la nécessité de ces travaux et suite aux explications satisfaisantes de la mairie, ce crédit de réalisation de CHF 142'000.- a été accepté à l'unanimité par la commission qui vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, d'en faire de même.

Le Président donne lecture de la délibération et la soumet au vote.

Délibération D311 - vote d'un crédit d'investissement de CHF 142'000.- destiné à financer les travaux de réfection et de mise en conformité des aires de jeux de l'école, du pavillon scolaire et de la garderie

- vu les rapports détaillés fournis par Exp'Aires après chaque contrôle afin d'apporter une aide dans la planification des travaux de réparation et la mise en conformité des aires de jeux communales,
- vu le projet de remplacement et de mise en conformité des aires de jeux à l'école, au pavillon scolaire et à la garderie,
- vu l'estimation du coût des travaux qui s'élève à CHF 142'000.- TTC,
- vu les rapports de la commission Aménagement du territoire et bâtiments du 18 mars 2026, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

Le Conseil municipal

décide par 16 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver la réalisation des travaux de réfection et de mise en conformité des aires de jeux de l'école, du pavillon scolaire et de la garderie.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 142'000.- destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de CHF 142'000 au moyen de 10 annuités, sous la rubrique 21.33, dès la première année d'utilisation du bien prévue pour 2026.

5. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 14'200 destiné à couvrir la charge d'amortissement de cet investissement et de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2026, sur la rubrique 21.33.
7. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

8. Propositions individuelles

Stationnement à la Grand-Cour

Mme Reymond-Dorsay donne lecture d'une intervention écrite.

Habitante de la Grande-Cour, c'est avec bonheur que tous les matins, je redécouvre la beauté de ces lieux pavés, où j'y imagine presque quelques chevaux à proximité.

Habitante de la Grande-Cour, c'est avec agacement que Mme Monnet et moi-même avons dû régulièrement constater un véhicule parké juste devant la bibliothèque, soit juste devant le poteau qui nous permet d'accéder à ce chemin classé.

Si le bon sens est l'attribut de bon nombre d'entre nous, il ne l'est malheureusement pas de tous. Pour les aider, un panneau de signalisation serait opportun.

M. Lavorel confirme que les travaux pour isoler le stationnement de la Grand-Cour ont été effectués avant les vacances de Pâques. La période actuelle est plutôt à l'information/prévention, mais les APM vont bientôt passer à la verbalisation des véhicules mal garés. Le résultat est cependant la libération de la Grand-Cour, dont le stationnement est réglé notamment par les bornes amovibles. Les habitants peuvent s'y rendre pour décharger leurs courses, etc. En outre, il existe un numéro de téléphone pour baisser la borne et passer. Les personnes qui possèdent des parkings privatifs ont naturellement le droit d'y aller se garer. Malgré cet échec devant la bibliothèque mentionné par Mme Reymond-Dorsay, auquel la commune restera attentive, le résultat est plutôt probant. La sortie « de l'autre côté » constitue un petit bout en sens unique, et la mesure vient compléter la stratégie communale du stationnement.

Course cycliste

Mme Latour demande des détails sur le critérium cycliste qui aura lieu prochainement à Troinex le 23 avril. **M. G. Odier** confirme que Troinex a reçu une demande pour organiser une course 100 jours avant le Tour de France féminin, comme plusieurs autres communes. Il existe des problématiques visibles dans les échanges entre les polices municipale et cantonale, et, à ce stade, le projet est en cours de finalisation avec l'association organisatrice. **Mme Latour** relève le retard avec lequel les autorités ont été averties.

M. Lavorel indique qu'un préavis défavorable a été donné, car il semble un peu « stupide » d'organiser une course sur la route de Pierre-Grand un jeudi à 17h00. Cependant, pour la police cantonale, la course ne pose pas de problèmes. Concernant la sécurité, la circulation de la route de Pierre-Grand sera détournée sur la route de Bossey, alors qu'un sens interdit y est présent. Il sera retiré temporairement, mais l'administration est passablement offusquée par cette décision. Les personnes qui vont monter la route en pensant que personne ne viendra en face risquent d'être fortement surprises. La commune a conseillé de placer une personne au bas de la route pour prévenir les accidents. En tous les cas, la Mairie ne sera pas associée à l'événement. Les APM ont aussi donné un préavis négatif, pour information.

Course du Coteau

M. Aellen rappelle que samedi prochain a lieu la 45^e Course pédestre à travers les coteaux de Bernex. Des courses allant jusqu'à 10 km sont organisées, ainsi que la fameuse Course des Conseillers municipaux, qui inclut aussi les secrétaires généraux. MM. Grégoire Odier, Raphaël Vidon et M. Aellen lui-même y prendront part. Au cas où la course ne serait pas le domaine de prédilection des gens, un rallye du vin est également organisé.

Calendrier des commissions

Mme Martin-Wyler remarque que deux commissions durabilité ont été agendées le 29 avril et le 4 mai, mais que celle du 29 avril semble avoir été annulée. **M. Calame** confirme que celle du 29 avril a été annulée et celle du 4 mai est maintenue.

En l'absence d'autres prises de parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h47.

Président :

La Secrétaire :

Alexandre Moraga

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :